

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 30 juin 2017
Nombre de membres 45
Présents : 29 – Pouvoirs 11
Votants : 40

Vote : 41
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 18/07/2017
et publication du 18/07/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 juillet à 18h00 heures, le comité syndical du PETR Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (29) : Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Gérard CROISEAU, Jean-Yves DENIS, Gérard DUFOUR, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Yveline LIMODIN, Carine MENAGE, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET, Jean-Louis YVERNAULT.

Pouvoirs (11) : Jean-Pierre CHÉREAU à Annick PETIT, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Galiène COHU de LASSENCE, Sylvain FOURNIER à Jean-François COINTRE, Roger FRESNEAU à Jean-Paul BEAUDOUIN, Xavier GAYAT à Gérard DUFOUR, Jean-Pierre GUICHON à Nicolas CHAUVIN, Daniel LEGEAY à Régis VALLIENNE, Didier LEGRAND à Yveline LIMODIN, Dominique LENOIR à Gérard CROISEAU, Béatrice PAVY-MORANÇAIS à Gilles GANGLOFF.

D13-06-07-2017 : Contrat de ruralité

Vu la décision du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 relative à la mise en place de contrats de ruralité,

Vu que ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises :

- Le contrat de ruralité est un document intégrateur des mesures des Comités interministériels aux ruralités dont il détaille la déclinaison locale.
- Il comprend également les autres dispositifs existants en faveur de la ruralité (ZRR, DETR, etc.), les actions du volet territorial des CPER qui portent sur ces territoires, ainsi que les initiatives locales qui répondent aux mêmes objectifs.
- Chaque contrat devra s'articuler, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets : L'accès aux services et aux soins / La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité / L'attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme etc. ...) / Les mobilités / La transition écologique / La cohésion sociale

Vu les grandes thématiques d'interventions inscrites au Contrat de ruralité 2017 -2020 :

Afin d'atteindre ces objectifs volontaristes d'aménagement du territoire du PETR Vallée du Loir, il s'agit de mener des actions concrètes et opérationnelles, sur la période courant de 2017 (hors projets envisagés sur le territoire de la communauté de communes du Pays Fléchois pour cette année 2017 uniquement) à 2020.

Action 1 (Axe 4) : Aménagement de plates-formes multimodales au niveau des haltes ou gares ferroviaire (axe ferré Caen – Le Mans – Tours) et au niveau de lieux d'échanges stratégiques en entrée de ville
<p>Action conforme à la politique du Plan Climat Action inscrite au Plan de Déplacements Durables <i>Action 9 : Valoriser l'intermodalité en gare</i> <i>Action 13 : Créer un maillage d'aires de co-voiturage</i></p>
<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter la dépendance et de fait la fragilité des habitants du territoire vis-à-vis des déplacements autosolistes
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tout faire pour maintenir la ligne SCNF qui traverse le territoire du nord au sud (réelle volonté politique affichée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et dans le Plan Climat) - Développer les modalités multimodales en des lieux stratégiques qui constituent des nœuds d'échanges afin de faciliter et diversifier ces derniers. - Procéder à des aménagements de qualité, spécifiques, pour le plus grand confort des usagers
<p>Projets identifiés : Aménagement multimodal à la gare – commune de Vaas Réaménagement du quartier de la gare - Création d'une plateforme multimodale à la gare – commune de Montval-s/Loir Création d'une plateforme multimodale en entrée de ville – commune de Ruillé-s/Loir (commune déléguée de Loir-en-Vallée)</p>

Action 2 (Axes 1 et 3) : Aménagement d'espaces culturels et artistiques
<p>Action conforme aux attentes du Contrat Local d'Éducation Artistique et Culturelle (CLEA) signé par le PETR avec l'Éducation Nationale et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)</p>
<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès de tout public aux arts et à la culture, en milieu rural
<p>Objectifs stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offrir la possibilité aux enfants dès leur plus jeune âge, d'accéder au monde des arts et de la culture. - Faciliter les résidences d'artistes - Permettre le développement de programmations culturelles en milieu rural
<p>Projet identifié : Rénovation d'un bâtiment en espace culturel et artistique à Mansigné – communauté de communes du Sud Sarthe</p>

Action 3 (Axes 1 et 6) : Requalification d'espaces publics

Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Action traduite dans la Charte Architecturale et Paysage du PETR Vallée du Loir

Enjeux :

- Organiser le territoire au service des habitants et des entreprises
- Renforcer l'attractivité résidentielle
- Faire évoluer les paysages urbains dans l'esprit des lieux
- Favoriser la biodiversité en campagne comme en ville

Objectifs stratégiques :

- Fournir aux habitants un accès aisé aux services et activités répondant à leurs besoins quotidiens
- Réhabiliter qualitativement les espaces déjà urbanisés.
- Améliorer la qualité des centres bourgs et de leurs espaces publics
- Offrir des lieux récréatifs en cœur de bourgs, mais également pédagogiques autour de la Nature
- Favoriser la mobilité douce et faciliter, en toute sécurité, les déplacements non motorisés

Projets identifiés :

Réaménagement des espaces publics pour mise en valeur du centre-bourg – commune de Crosnières

Travaux de sécurisation du centre-bourg – commune de Beaumont-Pied de Bœuf

Création d'espaces urbains – aménagement de voies douces et de places de stationnement – commune du Lude

Création d'une voie douce entre les deux bourgs de Bazouges-sur-le-Loir et de Cré-sur-Loir – commune nouvelle de Bazouges-Cré-s/Loir

Action 4 (Axe 1 et 5) : Services à la population

Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Enjeux :

- Organiser le territoire pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises
- Conforter les premiers services à la population
- Améliorer l'attractivité du territoire en offrant des équipements pour un large panel de la population

Objectifs stratégiques :

- Fournir aux habitants l'ensemble des services et activités répondant à leurs besoins quotidiens
- Réhabiliter et/ou construire de façon qualitative des bâtiments d'accueil de la population : école, mairie, résidence seniors.
- Faciliter le maintien des familles sur le territoire, en offrant un maximum de services pour l'enfance

Projets identifiés :

Construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), d'un Relais Assistantes Maternelles (RAM) et d'un local jeunes à La Chartre-sur le Loir – communauté de communes Loir Lucé Bercé

Construction d'un restaurant scolaire – commune de Oizé

Construction d'une résidence seniors – commune de Mansigné

Réhabilitation de la mairie (accessibilité et gains énergétiques) – commune de Mayet

Action 5 (Axe 5) : Optimisation des sites de tri et valorisation des déchets
Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Action conforme à la politique du Plan Climat
Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter la mise en œuvre de la politique nationale de lutte et de valorisation des déchets ménagers - Limiter la production de déchets et les valoriser au maximum - Minimiser l'exposition aux risques et aux nuisances
Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les processus de sensibilisation et d'éducation des habitants et des entreprises au tri et à la valorisation des déchets - Valoriser les déchets en tant que ressource
Projet identifié : Travaux de mises aux normes de la déchetterie de Crosmières – communauté de communes du Pays Fléchois

Action 6 (Axe 4) : Développement des usages du numérique
Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la politique du Plan Climat
Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Organiser le territoire pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises - Créer de bonnes conditions d'accueil pour les entrepreneurs - Améliorer l'accessibilité numérique pour la compétitivité des entreprises
Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les nouvelles formes de travail (télétravail, coworking, travail collaboratif, ...) et la digitalisation de toutes les entreprises - Encourager l'usage de l'outil numérique en entreprise - Développer et renforcer le tissu économique, notamment tertiaire. - Encourager la filière d'entreprises de services en s'appuyant sur l'émergence du numérique et en touchant tous les secteurs d'activité
Projet identifié : Construction d'un tiers lieu numérique – communauté de communes Loir Lucé Bercé

Action 7 (Axe 2) : Diversification de l'offre locale de vente des produits de proximité
Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et à la politique du Plan Climat Action conforme aux actions amorcés sur la valorisation des circuits courts de proximité
Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> - Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux, sur la thématique du commerce et de l'artisanat de proximité - Préserver les activités commerciales - Répondre aux besoins des habitants
Objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> - Préserver le commerce de proximité dans les communes rurales - Développer les circuits courts et de proximité de productions agricoles ou agro-alimentaires en compléments de l'offre des petits commerces - Conforter le commerce dans les centres
Projet identifié : Soutien au commerce de proximité dans le centre-bourg – commune de Crosmières

Action 8 (Axe 5) : Réhabilitation énergétique des logements

Action conforme au Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Action prioritaire dans la politique du Plan Climat

Enjeux :

- Requalifier, améliorer l'offre de logements
- Promouvoir un habitat économe en énergie et de qualité environnementale et paysagère
- Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire

Objectifs stratégiques :

- Réhabiliter « énergétiquement » les logements des propriétaires occupants ou des propriétaires bailleurs
- Accompagner sur le long terme les propriétaires occupants ou bailleurs dans la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat
- Conforter la requalification des centres-bourgs par le renouvellement du tissu bâti
- Adapter l'offre de logements au parcours résidentiel
- Promouvoir des formes de constructions plus sobres, voire productrices d'énergie

Projet identifié :

Programme d'Intérêt Général « précarité énergétique » – PETR Vallée du Loir

Considérant le travail commun des services des 3 EPCI et du PETR Vallée du Loir, des services de la Préfecture et des différents services d'État pour élaborer ce Contrat, Considérant que les actions inscrites dans ce contrat de ruralité qui ont pour vocation à mettre en œuvre le futur projet de territoire du PETR Vallée du Loir au même titre que toutes les politiques contractuelles déjà engagées,

Après en avoir délibéré le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le rôle de coordinateur et d'animateur du PETR Vallée du Loir pour la mise en œuvre de ce contrat de ruralité et de ses conventions annuelles financières ;
- D'approuver le principe de signer le Contrat de ruralité 2017 -2020 avec la Préfecture de la Sarthe et les autres signataires ;
- D'autoriser le Président à préparer la première convention annuelle financière 2017 et la suivante pour 2018.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, with a small star on the left side. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.

